

Conseil syndical

Séance du 27 février 2018

Objet : Election du Président du Conseil syndical

Date de convocation : le 19 février 2018

Le 27 février 2018, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Monique FEBVRE doyenne d'âge.

Etaient présents avec voix délibérative

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**
Etienne FLAMAND – Monique FEBVRE – Denis MYOTTE – Adrien MENETRIER – Damien LERAT – René DESSEREE – Camille COL – Martine SEGUIN
 - **Communauté de communes Rives de Saône**
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
 - **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAINE
 - **Communauté de communes Ouche et Montagne**
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU – Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL – Alain DUTHU
 - **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**
Sylvain VACHEZ – Luc JOLIET – Jean-Marc BERGERET
 - **Dijon Métropole**
Frédéric FAVERJON – Jacques CERRELET DE LOISY – François NOWOTNY – Dominique BEGIN-CLAUDET – Catherine HERVIEU – Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH – Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Dominique SARTOR – Nicolas BOURNY – Claudine DAL MOLIN – Cyril GAUCHER
 - **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**
Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) – Raymond DUMONT (Saussy) – Bernard LEVEQUE (Echenon) – Christian BOMPY (Trouhans) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Vincent DERAINE (Prenois) – Arlette MARTIN-JORGE (Asnières-les-Dijon)
-

Etaient excusés

Jean FLOUR (pouvoir à Denis MYOTTE) – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL) – Michel RAFFEAU – Monsieur Michel ROUHETTE – Alain SUGUENOT – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Christophe POULLEAU – Maurice LEHOUX – Bernard PAUTET (pouvoir à Luc JOLIET) – Evelyne MONNOT – Bernard GEVREY – Dominique GRIMPRET – Anne PERRIN-LOUVRIER (pouvoir à Jean-Patrick MASSON) – Thierry FALCONNET – Patrick ORSOLA – Jean DUBUET – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT (pouvoir à Jean-Louis DUMONT) – Albert LACOMME – Gilles DUTHU – Alain MORISOT – Gilbert PERRON – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Gérard STURER – Sébastien SORDEL – Jocelyne BEAUNNEE

Présents : 48 délégués - Nombre de pouvoirs : 5 pouvoirs

Vu Le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat du bassin de l'Ouche,

Vu les dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) portant transfert aux établissements publics de coopération intercommunale de la compétence GEMAPI, et la nomination de nouveaux délégués par représentation-substitution des délégués précédemment installés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant modification des statuts de Dijon métropole

Sous la Présidence de la doyenne d'âge, Madame Monique FEBVRE, le Conseil syndical procède à l'élection de son Président par un vote à bulletin secret.

Après l'appel à candidature, Monsieur PRIBETICH propose la candidature de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Aucun autre candidat n'étant enregistré, il est procédé au vote.

Messieurs LERAT et ESTIVALET procèdent au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votants : 53

Suffrages exprimés : 48

Bulletins blancs et nuls : 13

Pour : 35

Monsieur Jean-Patrick MASSON est déclaré élu Président du Syndicat du Bassin de l'Ouche.

Fait à Dijon, le 27 février 2018

Le Président,


Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 6 MARS 2018



Conseil syndical

Séance du 27 février 2018

Objet : Election de deux vice-présidents

Date de convocation : le 19 février 2018

Le 27 février 2018, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Etaient présents avec voix délibérative

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Monique FEBVRE – Denis MYOTTE – Adrien MENETRIER – Damien LERAT – René DESSEREE – Camille COL – Martine SEGUIN

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAINE

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU – Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL – Alain DUTHU

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Sylvain VACHEZ – Luc JOLIET – Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Frédéric FAVERJON – Jacques CERRELET DE LOISY – François NOWOTNY – Dominique BEGIN-CLAUDET – Catherine HERVIEU – Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH – Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Dominique SARTOR – Nicolas BOURNY – Claudine DAL MOLIN – Cyril GAUCHER

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) – Raymond DUMONT (Saussy) – Bernard LEVEQUE (Echenon) – Christian BOMPY (Trouhans) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Vincent DERAINE (Prenois) – Arlette MARTIN-JORGE (Asnières-les-Dijon)

Etaient excusés

Jean FLOUR (pouvoir à Denis MYOTTE) – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL) – Michel RAFFEAU – Monsieur Michel ROUHETTE – Alain SUGUENOT – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Christophe POULLEAU – Maurice LEHOUX – Bernard PAUTET (pouvoir à Luc JOLIET) – Evelyne MONNOT – Bernard GEVREY – Dominique GRIMPRET – Anne PERRIN-LOUVRIER (pouvoir à Jean-Patrick MASSON) – Thierry FALCONNET – Patrick ORSOLA – Jean DUBUET – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT (pouvoir à Jean-Louis DUMONT) – Albert LACOMME – Gilles DUTHU – Alain MORISOT – Gilbert PERRON – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Gérard STURER – Sébastien SORDEL – Jocelyne BEAUNNEE

Présents : 48 délégués - Nombre de pouvoirs : 5 pouvoirs

Vu Le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du SBO prévoyant l'élection de deux vice-présidents

Le Président étant élu, il convient d'élire, parmi les membres du Conseil syndical, les deux vice-présidents.

L'ensemble des conseillers syndicaux ayant souhaité le vote à main levée, le Conseil syndical procède à l'élection de ses vice-présidents.

Sont proposés :

- Camille COL
- Catherine HERVIEU

Sont élus, à l'unanimité, vice-présidents du Syndicat du Bassin de l'Ouche,

- Camille COL
- Catherine HERVIEU

Fait à Dijon, le 27 février 2018

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 6 MARS 2018



Conseil syndical

Séance du 27 février 2018

Objet : Election des membres du bureau

Date de convocation : le 19 février 2018

Le 27 février 2018, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Etaient présents avec voix délibérative

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Monique FEBVRE – Denis MYOTTE – Adrien MENETRIER – Damien LERAT – René DESSEREE – Camille COL – Martine SEGUIN

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU – Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL – Alain DUTHU

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Sylvain VACHEZ – Luc JOLIET – Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Frédéric FAVERJON – Jacques CERRELET DE LOISY – François NOWOTNY – Dominique BEGIN-CLAUDET – Catherine HERVIEU – Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH – Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Dominique SARTOR – Nicolas BOURNY – Claudine DAL MOLIN – Cyril GAUCHER

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) – Raymond DUMONT (Saussy) – Bernard LEVEQUE (Echenon) – Christian BOMPY (Trouhans) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Vincent DERAÏN (Prenois) – Arlette MARTIN-JORGE (Asnières-les-Dijon)

Etaient excusés

Jean FLOUR (pouvoir à Denis MYOTTE) – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL) – Michel RAFFEAU – Monsieur Michel ROUHETTE – Alain SUGUENOT – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Christophe POULLEAU – Maurice LEHOUX – Bernard PAUTET (pouvoir à Luc JOLIET) – Evelyne MONNOT – Bernard GEVREY – Dominique GRIMPRET – Anne PERRIN-LOUVRIER (pouvoir à Jean-Patrick MASSON) – Thierry FALCONNET – Patrick ORSOLA – Jean DUBUET – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT (pouvoir à Jean-Louis DUMONT) – Albert LACOMME – Gilles DUTHU – Alain MORISOT – Gilbert PERRON – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Gérard STURER – Sébastien SORDEL – Jocelyne BEAUNNEE

Présents : 48 délégués - Nombre de pouvoirs : 5 pouvoirs

Vu les statuts du SBO

Vu l'élection de Monsieur Jean-Patrick MASSON, en tant que Président du Syndicat,

Vu l'élection des deux vice-présidents du syndicat,

Le Bureau du comité syndical, proposé par le Président, pourrait être composé de 6 représentants des établissements publics de coopération intercommunale:

- Communauté de communes Pouilly-Bligny : Etienne FLAMAND
- Communauté de communes Forêts Seine et Suzon : Vincent LEPRETRE
- Communauté de communes Ouche et Montagne : Géraldine MEUZARD
- Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise : Luc JOLIET – Bernard GEVREY
- Dijon Métropole : Céline TONOT

L'ensemble des conseillers syndicaux ayant souhaité le vote à main levée, le Conseil syndical procède à l'élection du bureau.

Sont élus à l'unanimité :

- Etienne FLAMAND
- Vincent LEPRETRE
- Géraldine MEUZARD
- Luc JOLIET
- Bernard GEVREY
- Céline TONOT

L'ensemble du bureau est ainsi constitué :

Président : Jean-Patrick MASSON

- Camille COL, vice-président
- Catherine HERVIEU, vice-présidente
- Etienne FLAMAND
- Vincent LEPRETRE
- Géraldine MEUZARD
- Luc JOLIET
- Bernard GEVREY
- Céline TONOT

Fait à Dijon, le 27 février 2018

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 6 MARS 2018



Le Président,

Jean-Patrick MASSON



Conseil syndical

Séance du 27 février 2018

Objet : Délégation du Conseil syndical au Président

Date de convocation : le 19 février 2018

Le 27 février 2018, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Etaient présents avec voix délibérative

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Monique FEBVRE – Denis MYOTTE – Adrien MENETRIER – Damien LERAT – René DESSEREE – Camille COL – Martine SEGUIN

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU – Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL – Alain DUTHU

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Sylvain VACHEZ – Luc JOLIET – Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Frédéric FAVERJON – Jacques CERRELET DE LOISY – François NOWOTNY – Dominique BEGIN-CLAUDET – Catherine HERVIEU – Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH – Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Dominique SARTOR – Nicolas BOURNY – Claudine DAL MOLIN – Cyril GAUCHER

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) – Raymond DUMONT (Saussy) – Bernard LEVEQUE (Echenon) – Christian BOMPY (Trouhans) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdâtre) – Vincent DERAÏN (Prenois) – Arlette MARTIN-JORGE (Asnières-les-Dijon)

Etaient excusés

Jean FLOUR (pouvoir à Denis MYOTTE) – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL) – Michel RAFFEAU – Monsieur Michel ROUHETTE – Alain SUGUENOT – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Christophe POULLEAU – Maurice LEHOUX – Bernard PAUTET (pouvoir à Luc JOLIET) – Evelyne MONNOT – Bernard GEVREY – Dominique GRIMPRET – Anne PERRIN-LOUVRIER (pouvoir à Jean-Patrick MASSON) – Thierry FALCONNET – Patrick ORSOLA – Jean DUBUET – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT (pouvoir à Jean-Louis DUMONT) – Albert LACOMME – Gilles DUTHU – Alain MORISOT – Gilbert PERRON – Stéphane MOURLET – Robert DURIN – Gérard STURER – Sébastien SORDEL – Jocelyne BEAUNNEE

Outre les attributions des fonctions de Président, inscrites à l'article 15 des statuts du Syndicat Mixte, le Conseil Syndical a possibilité de donner délégation de pouvoirs au Président, en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution.

Les délégations concernées sont notamment celles prévues à l'article L2122-22 du CGCT, dans la limite des compétences du Syndicat Mixte.

Le Président peut ainsi être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1. De procéder, dans les limites des montants inscrits au budget prévisionnel, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De décider la cession de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
7. D'ester en justice au nom du syndicat ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
 - dans le cas d'un contentieux, quel qu'en soit le type,
 - dans le cas d'un recours contre le syndicat.Et d'avoir recours, en tant que de besoin, à des avocats et fixer et régler leurs honoraires;
 - dans la limite de 4000€ par an pour obtenir un conseil juridique ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de service dans la limite de 10000 € par sinistre.
9. De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 100 000€

Le président rendra compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque réunion du conseil syndical.

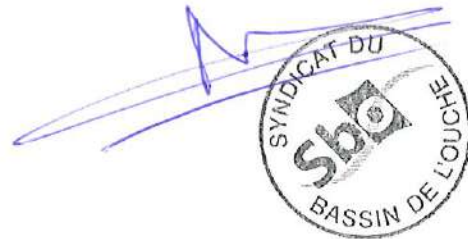
Il est proposé au Conseil syndical de donner délégations de pouvoirs au Président dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Le Président pourra charger un ou plusieurs vice-présidents de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente.

Fait à Dijon, le 27 février 2018

Le Président,

Jean-Patrick MASSON



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 6 MARS 2018

